

COMME EN DÉCEMBRE 2022,

LA CFDT TOUJOURS PRÉSENTE POUR LES ASCT !

Fin 2022 et après plusieurs mois d'actives négociations, la CFDT, grâce au soutien et à la mobilisation des ASCT, avait apposé sa signature sur l'accord de sortie de conflit. Alors que l'année 2024 débute la CFDT vous décrypte les engagements pris et les négociations à venir.

Engagements de décembre 2022 :

- Création d'une indemnité spécifique métier bord de 720€ annuelle.
- Un parcours professionnel réaffirmé (recrutement TGV dans les viviers IC, TER et Transilien, listing spécifique, amélioration du traitement des inaptitudes ...)
- Une évolution de carrière systématique tous les 4 ans.
- Rattrapage hors compte des ASCT bloqués sur une PR depuis Avril 2019 (ou avant) sur l'exercice de notations 2023.
- D'ici 2025 : 60% de classe 4 (Qualif D) à TGV, de 25 à 30% suivant les BU TER, 24% à Transilien et 34% à Intercités.
- Engagement de deux ASCT sur TGV en conception dès 2023.
- 200 emplois (dont 40 réservés sureté) en plus des 350 prévus pour 2023.
- Nomination à la classe 3 de tous les ASCT classe 2 à TGV et Intercités (dès 5 ans sur le grade dont 3 passés chez TGV / IC)
- Travail sur la pénibilité et la fin de carrière des ASCT.
- Création d'un dispositif d'accompagnement au changement volontaire de métier.
- Travail sur l'intégration d'une partie de la prime de travail dans le traitement.



Le projet n'est pas finalisé mais une partie de la prime de travail est sécurisée depuis le 1^{er} Janvier et vous bénéficiez de son maintien lors de vos absences pour maladie par exemple.



Augmentation de l'Indemnité de Non Affectation à un Roulement : Son montant au 1^{er} Janvier est passé de 79,22€ à 107,39€

La CFDT a passé l'année 2023 à vigiler l'application de ces mesures. Force est de constater que tous les engagements pris ne sont pas mis en œuvre, c'est pourquoi dès le 30 novembre dernier nous écrivions à la DRH de la SA Voyageurs pour provoquer une Table Ronde avec l'ensemble des Organisations syndicales signataires de l'Accord de sortie du conflit ASCT de décembre 2022.

À en croire la Direction du Groupe et ses engagements pris lors de la dernière NAO, 2024 est l'année des MÉTIERS ! Plusieurs groupes de travail réuniront les Organisations Syndicales représentatives (Grille salariale, indemnité de résidence, reconnaissance des conditions d'exercice des métiers, encadrement...)

Cette année nous traiterons également des sujets de fin de carrière, de pénibilité et d'usure professionnelle. La CFDT Cheminots participera activement à toutes ces rencontres et sera force de proposition pour que le métier soit de plus en plus attractif et de mieux en mieux reconnu.

LA CFDT EST REVENDICATIVE ET À VOTRE ÉCOUTE, N'HÉSITEZ PAS À ÉCHANGER AVEC VOS REPRÉSENTANTS CFDT !



Pour aller plus loin
Pour consulter le courrier de la CFDT Cheminots, cliquez ici ou scannez le QR code

